



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

CCAS D'OBERHAUSBERGEN

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

Préambule	1
Rétrospective budgétaire 2017 -2022	2
A. Recettes de fonctionnement	3
B. Dépenses de fonctionnement	4
Orientations budgétaires 2023	6

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Préambule

La loi NOTRe apporte quelques nouveautés au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Jusqu'à présent, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (**loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République**) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que **l'article L.2312-1 du CGCT** modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire(ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le contenu du ROB

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Rétrospective budgétaire 2017 -2022

Pour rappel les budgets primitifs 2016 à 2021 se composaient comme suit :

BUDGET PRIMITIF		
	Dépenses	Recettes
2017	25 682 €	25 682 €
2018	27 383 €	27 383 €
2019	30 577 €	30 577 €
2020	25 025 €	25 025 €
2021	29 950 €	29 950 €
2022	30 653.73 €	30 653.73 €

Analyse rétrospective 2016 – 2021 du budget du CCAS :

COMPTE ADMINISTRATIF			
	Dépenses	Recettes	Résultat
2017	14 309.68 €	25 693.14 €	11 383.46 €
2018	19 006.24 €	27 383.46 €	8 377.22 €
2019	19 876.63 €	24 762,22 €	4 885,59 €
2020	15 079.09 €	25 025.59 €	9 946.50 €
2021	21 302.77 €	31 956 .50 €	10 653 76 €
2022*	20 200.00 €	30 653.73 €	10 453.73 €

*Chiffre restant à confirmer par la Trésorerie

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

A. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées :

1. De la subvention communale :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
16 000 €	16 000 €	16 000 €	20 000 €	22 000 €	20 000 €

2. De recettes diverses (dons, etc...):

2017	2018	2019	2020	2021	2022
0.0 €	0.00 €	0.00 €	140.00 €*	10.00 €	0.00 €

*Cours d'informatique

3. De l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 :

2017	2018	2019	2020	2021
7 682.14 €	11 383.46 €	8 377.22 €	9 946.50 €	10 653 76 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

B. Dépenses de fonctionnement

1. Séniors :

Les principales dépenses de fonctionnement du CCAS sont liées aux activités en faveur des séniors :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Portage de repas	1 977.00 €	1798.00 €	1 476.00 €	1 455.00 €	2 400.00 €	1 955.00 €
Fêtes et cérémonies	8 418.06 €	13 427.73 €	13 843.41 €	10 131.22 €	15 495.00 €	15 486.17 €
Cours d'informatique	N/A	N/A	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Navette sénior	N/A	N/A	N/A	225.72 €	0.00 €	0.00 €
Anniversaires séniors	N/A	N/A	N/A	N/A	995.76 €	956.16 €
Total des dépenses	12 913.06 €	15 225.73 €	16 919.41 €	11 811.94 €	18 890.76 €	18 397.33 €
% des dépenses totales	80.89 %	80.11 %	85.12 %	78.33 %	88.67 %	91.08 %

2. Secours d'urgence :

On constate en 2021 une forte baisse des demandes de secours financiers ou de bons alimentaires, ce qui explique le faible montant des secours attribués.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secours financiers	806.74 €	1 928.09 €	989.22 €	2 358.02 €	501.42 €	300.00 €
Bons alimentaire	1 573.31 €	1 044.95 €	513.11 €	529.47 €	134.09 €	199.77 €
Cartes cadeau	315.00 €	245.00 €	350.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses	2 695.05 €	3 218.04 €	1 852.33 €	2 887.49 €	635.51 €	499.77 €
% des dépenses totales	16.88 %	16.93 %	9.32 %	19.15 %	2.98 %	2.47 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Orientations budgétaires 2023

1. Recettes de fonctionnement :

Les recettes seront composées :

- de la subvention communale ;
- de l'excédent de fonctionnement.

2. Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses seront composées principalement :

- des frais liés à la fête de Noël et aux anniversaires seniors ;
- de la participation financière du CCAS au portage de repas de l'ABRAPA à destination des seniors ;
- des frais liés à la création d'un club des Aînés ;
- des secours financiers ;
- des frais liés au logiciel du CCAS ;
- des dépenses liées à des actions (restant déterminer) menées ponctuellement par le CCAS en 2023.

Cécile DELATTRE,
Présidente



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

3. Divers :

Les dépenses diverses 2022 comprennent notamment :

- Les cotisations URSSAF ;
- Les abonnements concernant la documentation générale et technique ;
- Les achats liés à l'accueil des familles ukrainiennes ;
- Les frais liés au logiciel du CCAS ;
- La collation organisée en faveur des familles ukrainiennes hébergées sur la commune.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des dépenses	355.39 €	562.47 €	1 104.89 €	379.66 € *	1 776.50 €	1 302.90 €
% des dépenses totales	2.23 %	2.96 %	5.56 %	2.52 %	8.34 %	6.45 %

*Ne comprend pas les frais liés au logiciel métier, facturés par erreur à la commune.